

Vous avez pourvu à ce besoin, bon Sauveur, séance tenante: "Recevez l'Esprit-Saint, dites-vous à vos Apôtres. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis, ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus." (Jean, 20.-22.)

Ces consolantes paroles perpétuent à jamais sur le monde leur effet bienfaisant par le ministère des prêtres, et le fleuve purificateur de votre Sang précieux ne cesse de laver la terre de ses souillures.

Après avoir ainsi couronné votre existence mortelle, vous pouvez dès lors, Seigneur, nous quitter, car vous nous laissez ici-bas deux trônes où vous exercez vos miséricordes: le Tribunal de la Pénitence, où vous nous réconciliez avec vous, et l'Eucharistie où vous nous faites participer aux joies et aux délices des enfants de notre Père du ciel.

II .- ACTION DE GRACES.

Que vous nous aimez, ô mon Dieu! Personne n'est père comme vous: nemo tam Pater! Vous êtes bon, vous êtes très bon: miserator, misericors et multum misericors... Nous ne pouvons que bégayer ces mots, en songeant à l'amour que vous nous témoignez au saint Tribunal. Nous venons, pécheurs, aux pieds de votre ministre, et là, par l'absolution, vous nous rendez le glorieux vêtement de la grâce sanctifiante. Loin de nous adresser de durs reproches. vous vous montrez toute charité: Deus charitas est!

Comme le père du prodigue, chaque fois que nous nous sommes détournés de vous par le péché, debout sur la route de notre existence, vous attendiez le moment favorable où votre grâce pouvait nous toucher. Vous nous voyiez de loin, votre Cœur entendait le cri de notre détresse, et, tout ému, vous accouriez à nous avec empressement. Elle était méconnaissable notre pauvre âme, mais sous les haillons qui la recouvraient, vous la reconnaissiez pour vôtre. Et, à peine nos lèvres avaient-



